

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 8 juillet 2020**  
~~~~~

**EPTB FLEUVE HÉRAULT (EX SMBFH)  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT  
AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 8 juillet 2020 à 18h00 à la salle du Chai de la Gare à Gignac., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou  
représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Jean-Marc ISURE, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Monsieur Laurent ILLUMINATI, Madame Valérie BOUYSSOU, Monsieur Jean-Pierre PUGENS, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -

Procurations :

M. Bernard GOUZIN à Monsieur Christian VILOING

Quorum : 25	Présents : 47	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5211-1 et L.5721-2 ;*

*VU l'arrêté préfectoral n°2019-I-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;*

*VU la délibération n°106-2007 en date du 19 novembre 2007 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault ;*

*VU la délibération n°190425-5 du Conseil syndical du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault en date du 25 avril 2019 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat et par là-même son changement de nom au profit de « EPTB fleuve Hérault ».*

Considérant que le nombre de représentants de la communauté de communes au sein de l'EPTB fleuve Hérault est fixé à deux (2) ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que ces délégués élus par les Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent être issus de leur organe délibérant ou être issus des conseils municipaux des communes membres ;

Considérant que l'Assemblée a accepté à l'unanimité de voter à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de désigner :

1. Monsieur Olivier SERVEL en qualité de titulaire et Monsieur Bernard GOUZIN en qualité de suppléant,
  2. Monsieur José MARTINEZ en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de suppléant,
- pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'EPTB fleuve Hérault.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2321 le 09/07/20 Publication le Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200708-lmc1115610-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Jean-François SOTO	Le Président de la communauté de communes  Jean-François SOTO
--	---